

Question sur une plaidoirie

Par **Lawstudent1**, le 23/03/2016 à 19:04

Bonjour à tous,

J'ai une unique question quant à la forme d'une plaidoirie que je dois réaliser. Je dois défendre les intérêts du défendeur et j'aurais voulu savoir, à quel moment dois-je mettre mes prétentions (rejet prétentions adverses + demande reconventionnelle, autre demande)? Vers le début de la plaidoirie puis expliquer pourquoi ou au contraire tout expliquer et mettre les prétentions en conclusion de la plaidoirie?

Merci!

Par **Camille**, le 24/03/2016 à 20:22

Bonjour,

Vous n'avez pas déjà posé la question sur une autre file ?

En principe, il n'y a aucune règle de forme pour une plaidoirie et vous êtes maître de son déroulement.

Exemple tiré d'un arrêt de la CEDH :

[citation]...qui plaidait devant la cour d'assises, jeta les pièces de son dossier, les pièces à conviction ainsi que sa robe aux pieds des magistrats de la cour et plaida allongé par terre [/citation]

Bon, d'accord, cas un peu extrême, il est vrai !

Mais, vous faites comme vous voulez, du moment que c'est le plus percutant et le plus efficace. N'oubliez pas qu'ici, votre tâche principale est de remporter l'adhésion du juge à votre argumentaire, face à vos adversaires.

Et comme, en général, c'est ce qu'on a prononcé en dernier qui s'imprime le mieux dans le cerveau (du juge), concluez vous-mêmes...

Mais, vous pouvez choisir une stratégie différente si vous la pensez meilleure.

C'est tout l'art de la plaidoirie.

Par **marianne76**, le 25/03/2016 à 08:59

Bonjour

En plus il y a plaidoirie et plaidoirie: une plaidoirie au pénal n'a rien à voir par exemple avec une plaidoirie au civil au TGI où la procédure est essentiellement écrite